



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 116159

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème que posent les conditions actuelles de prise en charge d'un traitement de l'ostéoporose post-ménopausique. Selon en effet que la maladie est détectée et diagnostiquée avec au moins une fracture ostéoporotique, ou au contraire sans fracture, le traitement préventif est ou n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et les mutuelles. Or pour éviter précisément la fracture et donc des traitements chirurgicaux, les patientes concernées doivent suivre ces traitements de prévention. Il lui demande quelles dispositions sont susceptibles d'être prises pour mettre un terme à ces disparités et pour permettre que l'ensemble des femmes concernées par ces enjeux de santé bénéficient des mêmes conditions d'accès aux soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116159

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 505